

Cote du document: EB 2019/128/INF.1
Date: 30 octobre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Dispositions pratiques pour la cent vingt-huitième session du Conseil d'administration

Renseignements à l'intention des participants au Conseil d'administration

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Andreina Mauro
Cheffe des services linguistiques
et de conférence
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations
avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session
Rome, 10-12 décembre 2019

Pour: Information

Dispositions pratiques pour la cent vingt-huitième session du Conseil d'administration

- Dates: du mardi 10 décembre au jeudi 12 décembre 2019.
- Lieu: salle de conférences Italie (S-105), niveau –1 du siège du FIDA, 44, Via Paolo di Dono, à Rome.
- Horaire: de 9 h 30 à 13 heures et de 14 heures à 18 heures.
- Déjeuner: un déjeuner léger sera offert dans la salle à manger d'honneur (S-134).
- Réception après la session du Conseil: le mardi 10 décembre, à l'issue des réunions, le Président donnera, dans l'espace des conférences, une réception à laquelle sont conviés tous les délégués.

I. Inscription

- Délégations: les noms de toutes les personnes désignées par un État membre pour assister à la session du Conseil d'administration devront être communiqués au Bureau de la Secrétaire (courriel: mr@ifad.org) au plus tard le mardi 3 décembre 2019. On trouvera au comptoir d'inscription des informations complémentaires sur les délégations.
- Les représentants accrédités au Conseil d'administration n'ont pas besoin de pouvoirs spécifiques pour participer à la session s'ils disposent d'une accréditation indiquant qu'ils ont été nommés pour représenter leur gouvernement jusqu'à nouvel ordre, mais leur nom doit figurer sur la liste des membres de la délégation remise au Bureau de la Secrétaire.
- Pour s'inscrire: dès votre arrivée, vous êtes prié de vous inscrire et de retirer votre badge d'accès aux réunions au comptoir d'inscription situé à l'étage des conférences, au niveau –1. Les inscriptions seront ouvertes du mardi 10 décembre à 8 h 30 au jeudi 12 décembre, au début de la session de l'après-midi.
- Les représentants doivent porter leur badge pour pouvoir entrer dans la salle de réunion. En aucun cas le badge d'accès aux réunions ne peut être prêté à un autre participant.

II. Documents et interprétation

- Les documents seront publiés en anglais, arabe, espagnol et français, selon qu'il convient, sur la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA (<https://webapps.ifad.org/members/eb/128>) et sur le site web du FIDA (www.ifad.org/web/guest/executive-board). Veuillez les consulter régulièrement pour trouver les documents les plus récents.
- Le programme de travail sera mis en ligne deux semaines avant le début de la session.
- Les documents achevés et publiés après le dernier jour ouvré de la semaine précédant la session du Conseil d'administration seront disponibles en quantité limitée au comptoir de distribution des documents (situé dans l'espace des conférences, au niveau –1).
- Veuillez télécharger tous les documents sur vos dispositifs électroniques personnels, imprimer les documents recto verso et les jeter dans les corbeilles de recyclage prévues à cet effet.
- L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, arabe, espagnol et français.
- Une liaison télévisuelle depuis la salle d'écoute (salle Ovale – S-120) sera disponible pour les observateurs autorisés.

III. Placement dans la salle et dispositions concernant les interventions

Placement dans la salle

- Dans la salle de conférences Italie, où se tiendra la session, chaque délégation disposera d'un siège à la table de conférence et d'un autre, placé derrière celui-ci, pour le représentant au Conseil d'administration et son conseiller. Tout délégué supplémentaire suivra les séances depuis la salle d'écoute (salle Ovale – S-120).

Dispositions concernant les interventions

- Un système de prise de parole sera disponible.

IV. Siège du FIDA

Locaux à connaître au siège du FIDA lors des sessions du Conseil d'administration

<i>Localisation</i>	<i>Où ?</i>	<i>Informations</i>
Entrée principale		
• Poste de sécurité	Via Paolo di Dono 44	Retirez ici le badge temporaire d'accès au bâtiment.
Rez-de-chaussée		
• Hall d'entrée	Dans l'entrée principale du bâtiment	Ascenseurs et escalier conduisant à l'étage des conférences
• Cafétéria	Entrée sur la droite dans le hall	Déjeuner servi entre midi et 14 heures; petite restauration disponible toute la journée
• Banque	Au fond du hall, à gauche	Banca Popolare di Sondrio, horaire d'ouverture: 8 h 30 – 13 h 30 et 14 h 30 – 16 heures
Niveau –1/étage des conférences		
• Salle de conférences Italie	S-105	Lieu des débats de la session Le port du badge d'accès aux réunions <u>est obligatoire</u> pour entrer.
• Salle Ovale	S-120	Salle d'écoute pour les observateurs autorisés. Liaison télévisuelle retransmettant la session
• Comptoir de distribution des documents	-	Le programme de travail et les autres documents sont disponibles ici.
• Comptoir d'inscription	-	Lieu d'inscription et de retrait des badges d'accès aux réunions. Les inscriptions seront ouvertes du mardi 10 décembre au jeudi 12 décembre, au début de la session de l'après-midi.
• Salle à manger d'honneur	S-134	Lieu du déjeuner

Arrivée au siège du FIDA

- Le bâtiment est situé à environ 25 minutes en voiture de l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino).
- La station de métro la plus proche est Laurentina (ligne B).

Horaires de la navette reliant la station de métro Laurentina au siège du FIDA

- Arrêts de la navette
Siège du FIDA – en face du poste de sécurité de l'entrée principale, entre les numéros 50 et 44 de la Via Paolo di Dono; station de métro Laurentina – Viale Luca Gaurico 9-11.
- Station de métro Laurentina – FIDA – service de navette du matin
Horaire: 7 h 40, 7 h 55, 8 h 10, 8 h 25, 8 h 40, 8 h 55, 9 h 10 et 9 h 25.
- FIDA – station de métro Laurentina – service de navette de l'après-midi
Horaire: 16 h 45, 17 h 5, 17 h 20, 17 h 35, 17 h 50, 18 h 5, 18 h 20, 18 h 35, 18 h 50.

Taxis

- Le personnel de sécurité, à l'entrée principale, sera à votre disposition pour appeler un taxi.

Stationnement

- Délégués n'ayant pas de chauffeur: des places de stationnement sont disponibles, en nombre limité, et sont attribuées selon l'ordre d'arrivée, au 44, Via Paolo di Dono et au 86, Via Paolo di Dono, dans l'aire de stationnement externe située à l'arrière du bâtiment.
- Délégués ayant un chauffeur: ils pourront se faire déposer à l'entrée principale du siège. Aucun véhicule n'est autorisé à stationner en dehors des places de stationnement réservées mentionnées ci-dessus.

Services

- Banque: Banca Popolare di Sondrio, rez-de-chaussée, près du hall d'entrée principal. Horaires d'ouverture: de 8 h 30 à 13 h 30 et de 14 h 30 à 16 heures. Deux distributeurs automatiques de billets sont disponibles devant la banque.
- Services médicaux: le conseiller médical et l'infirmière du FIDA seront présents durant la session, et un poste de premiers secours est à disposition au rez-de-chaussée (salles B-033, B-034, B-035 et B-036). En cas d'urgence médicale, des dispositions seront prises pour appeler une ambulance. Ces services devront être demandés par l'intermédiaire du service médical du FIDA.
- Communications téléphoniques: les délégués peuvent recevoir des appels téléphoniques à l'étage des conférences aux numéros suivants: +39 06 5459 2285/2275 (comptoir de distribution des documents); 2101/2112 (comptoir d'inscription).
- Wifi. Identifiant: ifad_guest; mot de passe: ifadguest.
- Café Internet: à l'étage des conférences, à proximité du bar, au niveau -1.
- Vestiaire: étage des conférences.
- Petite restauration: café, boissons non alcoolisées, sandwiches et pâtisseries sont proposés à la cafétéria située au rez-de-chaussée et au bar de l'étage des conférences, au niveau -1. La cafétéria sert également des déjeuners de midi à 14 heures.

V. Principes directeurs visant à prévenir le harcèlement, notamment sexuel, et la discrimination pendant les événements organisés par le FIDA

Conformément à sa politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le FIDA a publié un ensemble de principes directeurs visant à prévenir le harcèlement ainsi que la discrimination et le harcèlement sexuels pendant les événements organisés par le FIDA. Le FIDA s'associe ainsi à l'action menée par l'ensemble des Nations Unies pour définir les normes de conduite attendues des participants et donner des renseignements sur les mécanismes de signalement. Les principes directeurs sont disponibles à l'adresse suivante:

https://www.ifad.org/documents/38711624/41372004/guidelines_conduct_events.pdf/ef9100f1-21f2-832b-1756-0d7678c4f81f.

VI. Sécurité et accessibilité

Mesures de sécurité

- Des mesures de sécurité rigoureuses ont été mises en place, dont des détecteurs de métaux et des appareils à rayons X pour le contrôle des bagages. Les participants porteurs d'un dispositif électronique tel qu'un stimulateur

cardiaque sont invités à en avertir le personnel de sécurité et à ne pas passer par le détecteur de métaux.

- Seules les personnes munies d'un badge de sécurité délivré par le FIDA, la FAO ou le PAM seront autorisées à accéder au bâtiment. En ce qui concerne les délégués, ceux-ci retireront un badge de sécurité temporaire au poste de sécurité de l'entrée principale pour pouvoir ensuite se rendre au comptoir d'inscription situé à l'étage des conférences.

Accessibilité

- Le siège du FIDA est entièrement accessible en fauteuil roulant. Chaque étage est équipé de toilettes pour les personnes handicapées. Les délégués ayant besoin d'autres services peuvent en faire la demande en écrivant à conferencestaff@ifad.org.

VII. Dispositions pratiques concernant le voyage et remboursements

- Achat de billets et réservation d'hôtel: les représentants au Conseil d'administration sont responsables de l'achat des billets pour leur voyage et de la réservation de leur hôtel. Pour toute assistance, prière de contacter le Bureau de la Secrétaire à l'adresse mr@ifad.org.
- Montant des remboursements: les frais réels de voyage et de séjour seront pris en charge par le FIDA, uniquement sur la base du remboursement, jusqu'à concurrence d'un montant maximal qui sera communiqué aux représentants avant chaque session.
- Procédure de remboursement
 - a) En espèces: les représentants devront fournir, soit le premier jour de la session au guichet des inscriptions, soit à l'avance par courriel à mr@ifad.org, une copie des billets d'avion/cartes d'embarquement ou autres justificatifs de voyage, ainsi que les reçus/factures des frais de voyage ou de séjour engagés et, le cas échéant, la documentation relative aux frais bancaires déduits des montants remboursés pour la session du Conseil précédente. Les justificatifs de frais soumis le premier jour feront l'objet d'un remboursement en espèces à la banque située dans les locaux du FIDA le jour suivant.
 - b) Par virement bancaire: suivre la même procédure que ci-dessus, mais les représentants devront fournir des données de compte bancaire lorsqu'ils soumettront les reçus. Les remboursements seront effectués après la session.

VIII. Questions pratiques

- Il est essentiel que les réunions commencent à l'heure prévue. La ponctualité est exigée.
- Merci d'éteindre votre téléphone portable avant d'accéder aux salles de réunion.
- Merci de parler à un rythme raisonnable pour faciliter les services d'interprétation.